



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des finances publiques.

Question écrite n° 41174

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'état des finances publiques. Le déficit public atteindra en 2021 un nouveau record après celui de 2020 à 9,4 % du PIB soit 2 220 milliards d'euros. Par conséquent la dette publique continue de s'envoler passant de 115,7 % du PIB en 2020 à près 118,2 % en 2021 (2 650 milliards d'euros). Les finances publiques de la France s'avèrent nettement plus dégradées que celles de ses voisins. Il faudrait ainsi 67 ans à la France pour retrouver son niveau d'endettement d'avant la crise quand 7 ans suffiraient à l'Allemagne pour atteindre ce même objectif. En volume, c'est-à-dire hors inflation, les dépenses courantes soit hors charge de la dette et les mesures de soutien et de relance augmentent de 2,3 % entre 2020 et 2021. Le relâchement dans l'effort de la maîtrise de la dépense observée depuis l'épisode des gilets jaunes se poursuivra en 2022 puisque 10,8 milliards d'euros de dépenses supplémentaires sont d'ores et déjà actés. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient de l'exigence de rétablissement de la situation des finances publiques, après le soutien public massif mis en place pour répondre à la crise sanitaire. En 2021, il a été nécessaire de maintenir les dépenses de soutien d'urgence à un niveau proche de celui atteint en 2020, pour mener la campagne massive de dépistage et de vaccination, et pour préserver la capacité de rebond des secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires. En parallèle, le Gouvernement a investi dans l'avenir avec l'accélération du déploiement du plan France Relance cette année. C'est grâce à ces efforts que nous avons pu dès avant la fin de l'année revenir au niveau d'activité d'avant crise. Hors dépenses de soutien et de relance, l'accroissement des dépenses publiques serait de 2,2 % en volume en 2021 puis de 1,1 % en 2022. En 2021, cette progression est due principalement aux investissements nécessaires dans notre système de soins, avec la montée en charge du Ségur de la santé (+8,4 Mds€), mais aussi au rebond de l'investissement local (+15 % prévu en 2021, hors Société du Grand Paris). En 2022, la progression maîtrisée correspond à la poursuite du financement par l'État des priorités défendues par le Gouvernement depuis le début du quinquennat, notamment pour la jeunesse, la sécurité et la justice et la recherche ; au financement par l'État du plan France 2030, de mesures pour le développement des compétences et l'insertion dans l'emploi, et des mesures prises pour soutenir le pouvoir d'achat face à la hausse des prix de l'énergie ; et sur le champ des ASSO, à la poursuite de la montée en charge du Ségur de la santé et à la progression des dépenses pour les retraites, partiellement compensée par la baisse des dépenses d'indemnisation du chômage grâce au rebond économique. La trajectoire pluriannuelle sous-jacente au projet de loi de finances (PLF) 2022 prévoit un retour du déficit public sous 3 % à horizon 2027 après le choc de la pandémie, porté par le retour de la croissance et la mise en œuvre de l'agenda de réformes des politiques publiques. Le ratio de dette rapporté au PIB amorcerait une décrue à partir de 2026, qui s'accentuerait à partir de 2027. Ce rythme de stabilisation puis de réduction du ratio de dette résulte de la conciliation entre d'une part la nécessité de ne pas consolider brusquement les finances publiques, afin de ne pas casser le retour de la croissance et de ne pas fragiliser le potentiel d'activité

de l'économie, facteur important de la soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme ; et d'autre part, l'objectif de reconstituer de plus grandes marges de manœuvre budgétaires permettant, en cas de nouveau choc économique dans le futur, de déployer une réponse budgétaire aussi efficace que celle qui a été mise en œuvre face à la crise de la Covid 19. Elle repose sur la maîtrise du rythme de progression du volume de la dépense publique de 0,7 % par an (hors mesures d'urgence et de relance) sur la période 2022-2027, ce qui correspond à un effort de maîtrise de la dépense en ligne avec celui qui a été réalisé en début de quinquennat. Cet effort de maîtrise de la dépense est plus important que celui qui a été réalisé pendant les deux quinquennats précédents : 1,4 % par an en moyenne sur 2007-2012 et 1,0 % en moyenne sur 2012-2017. Aucune hausse d'impôts n'est prévue dans cette trajectoire, conformément à la stratégie du Gouvernement de pérenniser les fortes baisses d'impôts mises en œuvre sous le quinquennat actuel. Cette baisse, à hauteur de 52 milliards d'euros, répartie pour moitié au profit des ménages et pour moitié au bénéfice des entreprises, répond à plusieurs choix stratégiques en faveur d'une croissance robuste et durable. Le premier, structurel, est de favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat en récompensant le travail. Le deuxième vise à améliorer la compétitivité et à libérer l'activité des entreprises, et le troisième à soutenir l'investissement privé dans les entreprises qui prennent des risques, qui innovent et créent les emplois de demain.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41174

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6911

Réponse publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 341